

SEANCE DU 18 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.06.2014

**PRESENTS : 15**

M. GELAS Gilles — M. ROUDET Didier- Mr Jean-David BARBE- Mmes BOUCHET Véronique, PETIT Denise, BALMAIN Yolande — Mme CHAROUD Patricia –, LUC-PUPAT Hervé, PRESUMEY Denis – Mmes LESAFFRE Sylvie, PARADIS Angélique, BARDIN Christelle- PERRIN Audrey - M. LEYGNIER Sylvain

**ABSENTS EXCUSES :4**

M. GARDEUR Dominique - Mme DEMARCQ Valérie- M. AMAT Michel - M. ESTIENNE Frédéric

**POUVOIRS : 4**

**A été élu secrétaire de séance :** Mme Véronique BOUCHET

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

**ESPACE SOCIO-CULTUREL : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX (délibération 2014.38) :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la procédure d'appel d'offres en 13 lots séparés lancée le 2 mai 2014 pour la construction de l'espace socio-culturel.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le 28 mai 2014 pour l'ouverture des premières enveloppes et le 17 juin 2014 pour l'ouverture des deuxièmes enveloppes a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	ADRESSES	MONTANT HT en €
01 – Gros-oeuvre	Entreprise GLANDUT	LA COTE ST ANDRE	293 076.43
02 – Charpente Métallique	En attente de précisions techniques		
03- Bardage en panneaux	En attente de précisions techniques		
04 - Etanchéité – bac acier	En attente de précisions techniques		
05 – menuiseries ext. -aluminium – stores	M.A.P.	PONT DE BEAUVOISIN	49 770.42
06 – Menuiseries,claustras – plafonds bois	RIBEAUD	CHARAVINES	85 045.88
07- Plâtrerie–faux plafonds – peintures	CARBONERO	LA BUISSE	96 000.00
08- Carrelages – faïences	ROCHETON Pascal	BURCIN	35 286.55
09 – Serrurerie	En attente de précisions techniques		
10- Elévateur	ARATAL	CHARNAIS	11 950.00
11- Chauffage – ventilation – Plomberie – Sanitaire	GT AGENCEMENT	MONTREVEL	118 282.59
12 – Electricité – Courants faibles	RMB	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	85 000.00
13 – Aménag. des abords - VRD	GACHET	CHAMPIER	193 015.70

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 09 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus. Concernant les lots n°2-3-4-9, Monsieur le Maire propose d'attendre les réponses demandées quant aux précisions techniques et ils seront proposés au vote du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 9 lots de l'appel d'offres (lot n°1 - 5- 6- 7 – 8 – 10 – 11 -12–13) relatif à la réalisation de l'espace socio-culturel conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire tous les documents relatifs à ce dossier.

18 juin 2014

**CANTINE : CHOIX DU TRAITEUR POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/15 (délibération 2014.39) :**

Mr Sylvain LEYGNIER présente les dossiers reçus après la consultation de 3 traiteurs. 2 entreprises ont répondu. A noter que les repas sont livrés sans pain, celui-ci étant acheté chez le boulanger de la commune.

Les offres reçues peuvent se résumer ainsi :

- API Restauration  
Repas : 2.95 € H.T.
- Guillaud Traiteur :  
Repas : 3.06 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

- RETENIR la société GUILLAUD Traiteur pour la saison 2014-2015,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat correspondant.

**TARIFS CANTINE GARDERIE ETUDES SURVEILLEES (délibération 2014.40)**

Monsieur le Maire rappelle que selon le règlement intérieur de la cantine-garderie une révision des tarifs est prévue chaque année.

Pour l'année 2014/2015, la commission cantine propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'ensemble des prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs appliqués cette année pour l'année scolaire 2014/15 comme suit :

Cantine (repas pour les enfants, enseignants et personnel communal)	4.40 €
Cantine avec P.A.I. ( <i>repas apporté par les parents avec prescription médicale et accord du médecin scolaire</i> )	2.85 €
Garderie du matin	1.95 €
Garderie du soir	2.85 €
Etudes surveillées	3.20 €

**MOTION EN FAVEUR DU PROJET CENTER PARCS DANS LE CADRE DE « L'ENQUETE PUBLIQUE DOSSIER LOI SUR L'EAU » DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DE ROYBON (délibération 2014.41) :**

Monsieur le Maire rappelle que le projet Center Parcs est un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Région Rhône Alpes et plus particulièrement pour le territoire de Bièvre Isère Communauté

Diversifiant l'offre touristique du Département de l'Isère et du secteur de Bièvre Valloire, le Center Parcs, domaine de la Forêt de Chambaran devrait compter environ 1000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautiques, un centre de formation et de congrès, un spa,....., des commerces et plans d'eau.

Ce projet est appelé à créer environ 700 emplois non délocalisables, soit 467 Equivalents Temps Plein et probablement plus d'une centaine d'emplois indirects et inévitablement des emplois induits de proximité.

Suite aux différents recours liés notamment au PLU et aux Permis de construire, les parties qui contestent ce projet ont été déboutés par la justice.

L'avancement du projet a permis d'engager la rédaction et l'instruction du dossier « Loi sur l'Eau » auquel il est soumis. L'enquête publique de ce dossier est en cours. Au terme de celle-ci, et après rédaction du rapport de la Commission d'Enquête, le Préfet de l'Isère sera appelé à prendre un arrêté qui permettra ensuite d'engager les premiers travaux, au début de l'année 2015.

Le dossier « Loi sur l'Eau » permet de prendre en compte l'impact du projet sur l'ensemble des aspects environnementaux au regard de la réglementation en vigueur.

Le groupe Pierre & Vacances, porteur du projet, et soucieux du respect de la réglementation, a intégré largement l'ensemble des problématiques liées à la réalisation et à la construction du parc.

Au travers de ce dossier, il est d'intérêt général d'affirmer la position de la collectivité locale à l'analyse des différents points mis en avant par cette procédure :

- **La gestion de l'eau potable :**

Partant du constat que les réseaux ne permettent pas de répondre à de nouvelles demandes d'autorisation d'urbanisme. Le réseau d'eau potable du SIEG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure regroupant 12 communes) a un rendement faible de l'ordre de 30 % alors que la réglementation demande un rendement de 70%,

Le projet Center Parcs permet l'engagement de l'amélioration et de la refonte de l'adduction d'eau potable par :

- La réalisation d'un forage au lieu-dit le Poulet sur la commune de Viriville,
  - Le prélèvement actuel de 32 m<sup>3</sup>/h, passera avec le nouveau forage à 50m<sup>3</sup>/h avec un débit maximum de 65 m<sup>3</sup>/h,
  - La réalisation d'une unité de filtration pour normaliser cette ressource, en traitant les problèmes de turbidité des sources de la Verrerie,
  - La sécurisation des approvisionnements : un maillage sera réalisé entre les—ressources principales qui alimenteront un réservoir de tête au lieu-dit la Perrache, commune de Roybon
  - Un plan de gestion de la ressource en fonction des périodes d'étiage permettra de moduler les prélèvements sur les différents sites,
- Ainsi, en période d'étiage de la rivière Galaure, les prélèvements sur les sources de la Verrerie qui sont de 1000 m<sup>3</sup>/j en situation normale seront limités à 250 m<sup>3</sup>/j, ce qui améliorera de façon significative la situation d'étiage actuel de la Galaure.

L'ensemble de ces mesures a fait l'objet de l'arrêté préfectoral 2012 289-0023 du 15 octobre 2012.

Cet important travail de restructuration réglementairement obligatoire, aurait mis de nombreuses années, pour des raisons budgétaires, à se mettre en œuvre. L'opportunité de la desserte du projet Center Parcs va pouvoir se réaliser en quelques années.

Sur l'aspect de la ressource en eau potable et tout particulièrement sur les prélèvements dans la nappe de la Bièvre, il convient de préciser que l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin de Bièvre Liers Valloire conclut à un équilibre de cette dernière : « Il n'y a pas de surexploitation de l'aquifère ».

Par ailleurs, sur le seul bassin de la Galaure, le projet conduit à une diminution des prélèvements en période d'étiage et le niveau d'eau de la rivière Galaure-sera bien meilleur qu'actuellement.

#### **- La gestion des eaux usées**

Le réseau d'assainissement du secteur n'est plus performant depuis quelques années et nécessite une restructuration importante que le projet Center Parcs autorise.

En effet :

- Le lagunage de Roybon est saturé :
  - o Il conduit à des rejets dans la rivière de la Galaure dégradant très fortement la qualité des eaux,
  - o Et bloque toute nouvelle autorisation d'urbanisme sur la commune de Roybon.

Le projet Center Parcs permet d'accélérer la rénovation et la sécurisation des réseaux en améliorant particulièrement l'environnement par :

- La restructuration du réseau d'assainissement
- Le raccordement des communes de Varacieux et de Chasselay, la construction d'une nouvelle Station d'Épuration et d'un collecteur de rejet à l'Isère avec le SIVOM de St Marcellin, au travers d'un protocole global d'équipement en eau et assainissement du périmètre des Chambaran et du Sud Grésivaudan Rive droite

Avec l'arrivée de Center Parcs, la mutualisation des moyens va permettre de résoudre les problèmes d'assainissement de tout le secteur. Ainsi, se trouvera améliorée la qualité des eaux de la Galaure, du Vezy, et de la Cumane et permettra l'urbanisation des communes concernées. La mutualisation des équipements en lien avec le projet Center Parcs optimise les investissements nécessaires pour protéger l'environnement.

#### **La gestion des zones humides**

Le projet d'implantation du Center Parcs « Domaine de la forêt de Chambaran » au lieu-dit le bois des Avenières aura évidemment des incidences sur l'environnement. Le document d'incidence dresse une liste exhaustive de celles-ci.

Néanmoins, il ne faut pas oublier de mettre en perspective le projet à l'échelle du territoire concerné.

La surface des zones humides impactées est de 70ha sur un total de 4426 ha, surface des zones humides Chambaran Galaure Isère selon l'inventaire d'Avenir soit 1,6%. Il est à remarquer que l'inventaire des zones humides des Chambaran drômois n'est pas encore effectué. Il est donc raisonnable d'estimer que moins de 1% des zones humides du massif de Chambaran sera impacté par l'implantation du Center Parcs. Même si cela diminue de façon réelle ce biotope particulier et remarquable des Chambaran, les fonctions hydrologiques et biologiques de ces milieux ne seront globalement que très peu impactés à l'échelle du massif des Chambaran.

Une telle réflexion est aussi applicable au niveau de la surface boisée. 200 ha à mettre en relation avec les 3500 ha de surface boisée communale et les 31643 ha de surface boisée à l'échelle du massif, soit moins de 0,7%.

Enfin, les collectivités accompagnent le développement de la qualité de la Forêt par la mise en place d'une charte Forestière à l'échelle du Massif qui conduit à une véritable politique de développement durable et de gestion raisonnée. Le projet confortera le développement recherché de la mise en place d'une filière bois par l'installation d'une chaufferie bois. La Forêt de Chambaran pourra fournir les 8 000T de bois nécessaires et permettra ainsi l'économie de 4 000T de gaz à effet de serre.

Aux regards des enjeux en termes d'activités touristiques et économiques, et à la lecture du dossier d'enquête du dossier « loi sur l'eau », et des engagements du Groupe Pierre et Vacances de respecter l'ensemble des prescriptions qu'imposent la loi, de s'inscrire globalement dans une démarche de Développement Durable, il est proposé d'affirmer le soutien de la collectivité locale à la réalisation de ce dossier sur la commune de Roybon, au bois des Avenières.

Monsieur le Maire propose la motion au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la motion présentée par 18 voix pour et une voix contre.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Vente de terrains par la commune :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord de principe donné par le précédent conseil municipal pour la vente de parcelles de la commune au promoteur du lotissement Les Emeraudes. La promesse de vente étant caduque et dans l'attente de l'estimation du service des domaines, le conseil municipal confirme la délibération du 15 décembre 2010 et mandate le Maire pour la poursuite des négociations.

- **Commissions communales :**

De nouvelles demandes ont été formulées. Les commissions communales sont ainsi complétées :

Information : Mmes Vanessa VETTER et Aude LUFULUABO- Reste une place

Scolaire : Mr Cédric JUST, Mmes Karine LOPEZ et Delphine TOURNU. Reste une place

Sport Jeunesse : Mme Valérie LORRAIN et Mr Frédéric TOURNU – Reste une place

- **Urbanisme :**

Mr Gelas informe du dépôt d'un permis de démolir au nom de Mr et Mme Chamayou (démolition partielle).

- **Communication :**

Mr Barbe informe le conseil municipal que la commission communication s'est réunie dernièrement. Le livret d'accueil pour les nouveaux habitants va être mis à jour et un livret détaillé pour les associations sera créé.

- **Travaux voirie :**

Mr Roudet précise que les travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécom se poursuivent sur la RD 518 qui seront suivis de la 4<sup>ème</sup> tranche des travaux de sécurisation de l'entrée du village.

Carrefour Rue des Sablières / Rue des Marguets : Un STOP sera mis en place pour sécuriser ce carrefour.

- **Sport Jeunesse :**

La commission se réunit le 26 juin prochain pour la programmation du planning d'utilisation des locaux pour les activités quotidiennes des associations.

- **Vie culturelle :** Rappel de la Fête de la Musique le 20 juin

- **Rythmes scolaires :**

Les fiches d'inscriptions pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ont été distribuées aux familles.

- **Bièvre Isère Communauté :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dossiers suivants :

- FPIC : une nouvelle clé de répartition pour le Fonds de Péréquation Intercommunal doit être validée lors d'un conseil communautaire. La commune proposera une modulation de 40 %.
- CLH : Il convient de nommer un membre. Mr Gilles GELAS représentera la commune à cette commission.

La séance est levée à 22 h 50.